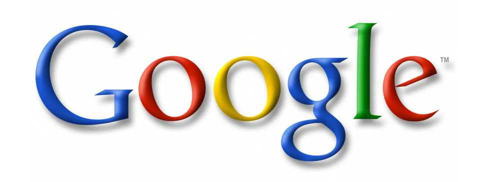
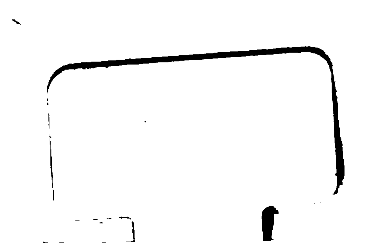




DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

Les plus anciens monuments de la typographie parisienne, préfaces typographiques des livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil de fac-similés. 1904, 1 volume in-4 cartonné et 86 planches de fac-similés. Prix............. **50 fr.**

Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au quinzième siècle. In-8 avec 3 planches hors texte. Prix.. **10 fr.**

Cronique matiniane. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc. In-8. Prix.......................... **6 fr.**

Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans. In-8 et 18 fac-similés. Prix .... **10 fr.**

Un scandale parisien au xve siècle. L'enlèvement d'Étiennette de Besançon (1468). In-8.

Une mention inconnue du nom de Gargentuas. In-8°.

Rondeaux, ballades et autres pièces joyeuses (Extraits de la *Chasse et le départ d'Amours*). In-8°.

En collaboration avec M. Antoine Thomas: Documents inédits pour servir à la biographie du poète Henri Baude. In-8.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



CHARLES D'ORLÉANS

JOUEUR D'ÉCHECS

PAR

PIERRE CHAMPION

AVEC DEUX PLANCHES EN PHOTOTYPIE



PARIS
LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
—
1908

CHARLES D'ORLÉANS

JOUEUR D'ÉCHECS

Nous savions par les comptes de sa maison que le duc Charles d'Orléans prenait plaisir à faire régulièrement sa partie au jeu des Échecs. Il jouait avec ses familiers dans ses châteaux, durant la belle saison dans ses maisons de plaisance, et même pendant ses déplacements, tandis qu'il descendait en bateau la Loire paresseuse, d'Orléans à Blois [1].

Les gens de son service suivent naturellement cette habitude du prince : Gilles des Ormes, maître d'hôtel de sa maison, poète comme son patron, Jean Caillau, son médecin et familier, étaient ses partenaires habituels [2]. En 1457 le duc joua même contre un Lombard, Juvenal Negro, qui s'intitulait « joueur d'eschez » [3]; c'était sans doute un professionnel de ce jeu, comme l'Inde et la Perse en avaient connu jadis, errant à travers le monde. En ces jours les Lombards étaient réputés forts et subtils joueurs et l'assise de leur jeu la plus périlleuse [4]. C'est pourquoi Charles paya les frais du séjour à Blois de Juvenal Negro [5].

Marie de Clèves partage le goût de son mari ; elle joue ordinairement avec

1. « A m. d. s. content pour jouer aux eschez, au bateau, entre Orleans et Beaugency, XXV s. t. » (29 juillet 1450). De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 347.

2. Bibl. Nat., Pièces originales, 2159, 2160, *passim*.

3. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 383.

4. Traité du jeu d'Echecs par Nicolas de Nicolaï, Bibl. Nat., ms. lat. 10286. — Ms. fr. 1173, fol. 3.

5. « A Jouvenel Negre, joueur d'eschecz... la somme de quarante livres tournois, pour don à luy fait par m. d. s., pour lui aidier à soy deffrayer de ceste ville de Blois où il a longtemps esté devers ledit seigneur et joué avecques lui et ses gens... » De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n° 6980.

son intendant Guiot Pot, le petit Jean Pot, page de Monseigneur, avec Antoine de Lussay, domestique et poète[1].

Les sommes engagées étaient toujours minimes, en général de 10 à 25 sous tournois. Contre le Lombard, professionnel du jeu d'échecs, le duc risqua jusqu'à 27 sous tournois[2]. Le jeu de Charles ne rappelle donc en rien celui de Louis d'Orléans, son père, un terrible joueur, qui perdit des sommes considérables avec Guillaume de Trie, le sire de Gaucourt, le comte d'Eu, et ce modèle de toute chevalerie le bon maréchal de Boucicaut[3]. En 1392 le maréchal gagna tant que le duc dut recourir à une transaction; Boucicaut tint quitte Louis d'Orléans pour la somme de 2.000 francs payables par acomptes mensuels de 200 francs et le dernier payement de cette dette eut lieu en 1394[4]. Un banni Florentin, Buonacorso Pitti, nous a conservé le souvenir des pertes et gains de cet effréné joueur[5]. Et sans doute il n'était pas très loin de la vérité ce maître en Théologie qui nous représente dans son étrange playdoyer le duc Louis d'Orléans passant les nuits à jouer aux dés, au milieu des blasphèmes et de l'orgie, ayant donné le jour tant de signes de dévotion[6].

Charles d'Orléans n'aurait pu se permettre de pareilles folies. Il y avait beau temps que les marchands d'Avignon, les banquiers florentins de Londres, les changeurs parisiens, les orfèvres d'Allemagne, les Vénitiens établis à Bruges avaient reçu en gage les grandes croix d'or garnies de perles, les tapis à histoires, les douces pannes de menu-vair, les gros saphirs, les colliers, les aiguières d'émail et tous les joyaux de l'héritage orléanais. Les Juifs et les changeurs de tous les pays en savaient le juste poids et la valeur précise, car le prince empruntait ce qu'il pouvait, à qui consentait à lui prêter[7].

1. Bibl. Nat., Pièces originales, 2159, 2160, *passim*.

2. Le sou tournois représente environ 0,53^{c} de notre monnaie, valeur intrinsèque.

3. *Livre des faictz du maréchal Boucicaut*, dans Froissart, t. III, éd. Buchon.

4. L. Delisle, *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque Nationale*, Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8, p. xv. — De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 67, 81. — Environ 27.960 fr. en valeur intrinsèque. Il faudrait donc encore multiplier cette somme.

5. Ed. Manni, Florence, 1720, in-4. — M. Mirot doit donner l'édition de ce texte dont Marcel Schwob a fait la traduction.

6. Résumé de l'apologie de Jean Petit dans la *Chronique du religieux de Saint-Denys*, éd. Bellaguet, t. III, p. 760.

7. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 305, 311 et *passim*; de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 31.

Ainsi le voulait le malheur des temps, le litige féodal qui avait amené le léopard anglais à fouler le beau jardin des nobles fleurs de lis, la vendette de famille qui opposait à un prince puissant et rusé un autre prince naturellement doux et de petits moyens. Buveurs d'eau ou de cervoise les Anglais avaient pris goût au vin d'Aquitaine; il en fallait maintenant aux nobles comme aux gros marchands; et pour cela les plus pauvres d'entre eux maigrissaient et périssaient par centaines durant les guerres; si ceux-là devaient demeurer pour toujours en terre de France, butin et captifs étaient soigneusement expédiés en Angleterre. Un contemporain l'a bien vu et il estime les Anglais au moins aussi avares que cruels [1]. Quand Charles d'Orléans revint en France il était bien ruiné; sa prison avait été plus coûteuse que dure. Comment s'étonner alors qu'il jouât si petit jeu?

Il n'eut qu'une véritable passion : ses livres. Dans la suite de ses misères il réussit à conserver sa librairie; il rachetait les manuscrits sortis de la collection de son père, en empruntait, en recevait à titre d'hommage de ses amis ou de ses obligés [2]. Il faut donc croire que ce n'est pas sans joie qu'il écrivit sur un traité de médecine : *Ce livre fut ensuite gagné au jeu d'échecs sur ledit maître Jean Caillau par moi duc d'Orléans. Charles* [3]. Le bibliophile fut sans doute encore plus heureux que le joueur.

Parmi les livres de sa librairie il en est un qui atteste d'une façon toute particulière le goût de Charles d'Orléans pour le jeu des échecs (Ms. lat. 10286 de la Bibliothèque Nationale) [4]. C'est un très beau volume de 265 ff. de vélin, écrit très vraisemblablement au début du XIVe siècle, relié en veau aux fers de

1. Hérault Berry, voyages, ms. fr. 5873. — Ce texte vient d'être publié par le docteur E.-T. Hamy, *Le Livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry*, Paris, 1908, in-8°.

2. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, pp. 105-119. — Le Roux de Lincy, *La bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois*, Paris, 1843, in-8°. — De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, pp. 288, 314-322.

3. Lat. 6868. *Iste liber postea lucratus fuit ad ludum scacorum a dicto Iohanne Cailleau per me ducem Aurelianensem, etc. Karolus.* — Fac-sim. dans L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, pl. XLIX de l'album. — P. Champion, *Le manuscrit autographe de Charles d'Orléans*, Paris, 1907, in-8°, fac-sim.

4. Il a été étudié par F. Lajard, à l'article Nicolas de Nicolaï, dans l'*Histoire Littéraire de la France*, t. XXV, pp. 41-58.

Napoléon I[er]; sur le dos de la reliure on lit : DE LVDIS SCACHORUM ALEARVM ET MIRELLORVM. Il est aux armes de Charles d'Orléans ; au fol. 184 r° on lit de sa main : *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi, etc.* KAROLVS. Jean II de Bourbon écrit au fol. 264 v° : *Ce livre est au duc de Bourbon* JEHAN [1]. Ce manuscrit était encore en possession de la maison de Bourbon au début du xvi[e] siècle puisque nous lisons sur un feuillet de garde la note suivante : *Le ix[e] jour d'octobre l'an mil cinq cens et troys trespassa le bon duc Pierre de Bourbon en la ville de Molins au Chasteau.*

On sait que le jeune Jean de Bourbon, comte de Clermont du vivant de son père (dans le cercle du duc d'Orléans on le nommait *Clermondois*), était venu de bonne heure à la cour de Blois [2]. Charles d'Orléans, qui n'avait pas d'héritier, aimait cet enfant et pensait sans doute l'adopter. Son père, Charles de Bourbon, avait été très bel homme, vaillant, et on le comparait communément à Absalon ou à Pâris de Troie [3] ; mais il souffrait de la goutte et Charles d'Orléans plaisantait Clermondois sur cet héritage :

Helas ! Et qui ne l'aymeroit
De Bourbon le droit heritier
Qui a l'estomac de papier
Et aura la goute de droit... [4]

Comme le bon duc il aimait les livres et se lamentait allégoriquement des maux d'Amour[5] :

Dieu vous envoye pascience,
Gentil comte de Clermondois :
Vous congnoissez à ceste fois
Qu'est d'amoureuse penitence... [6]

1. Ces mentions apparaissent aujourd'hui très nettement sous un réactif.
2. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 84, 85, 98. — Le Roux de Lincy, *Catalogue de la Bibliothèque des ducs de Bourbon*, Paris, 1849, in-8°, *passim*. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 165 et suiv.
3. Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 164.
4. Ed. J. M. Guichard, p. 253.
5. G. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XV[e] siècle*, p. xiii. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 165 et suiv.
6. Ed. J. M. Guichard, p. 254.

On voit que le « gentil comte » sut partager aussi le goût du duc pour le jeu des Echecs puisque Charles d'Orléans lui fit un jour présent de sa propre règle [1].

Ce volume s'ouvre par une grande miniature sur fond d'or à deux compartiments. Dans l'étage supérieur se déroule une bataille; en bas un seigneur joue contre une dame. C'est là le double aspect qu'une époque avide de symboles reconnaissait dans le jeu des Echecs: l'image de la guerre et celle de l'amour. Le premier traité du manuscrit (fol. 3 — 148 v°) est l'œuvre du Lombard Nicolas de Nicolaï [2], un jurisconsulte s'il faut en croire les citations du droit romain rencontrées dans son traité, un médecin peut-être, mais à coup sûr un redoutable joueur d'échecs. Nous savons seulement qu'il vécut au XIIIe siècle, qu'il écrivit à la requête de ses compagnons (*sociorum*) un recueil de « fins de parties », indiquant seulement les derniers coups à jouer pour faire son adversaire échec et mat. Chaque feuillet du manuscrit nous présente un échiquier à cases blanches et noires où des pièces rouge et d'or se trouvent dans une situation donnée; des lettres indiquent sur les cases la marche des pièces. Sur la droite du premier échiquier une grande lettre capitale renferme les écussons de l'Empire, ceux de France et d'Angleterre: preuve nouvelle que le jeu des échecs est bien la parfaite image de la guerre.

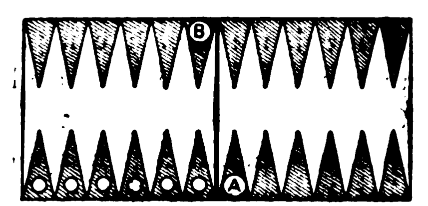
Le second traité du manuscrit de Charles d'Orléans est un jeu de *tables* (fol. 149-172) comprenant également une suite d'explications de divers coups: chaque précepte est surmonté d'une peinture. Elle représente la table des jeux avec des jetons et des dames; elle est double et ressemble à celle de notre jeu de tric-trac ou de jaquet, avec ses douze flèches dans chaque partie du tablier.

On jouait aux *tables* avec des dés et chaque joueur avait quinze dames; les

1. Le livre ne figure pas à l'inventaire de 1427; dans le catalogue des livres rapportés d'Angleterre en 1441 on mentionne: *Ung tablier et les eschies. Queratur.* (de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n° 6567.) Ce même catalogue (*ibid.*, n° 6513) contient la description d'un échiquier où nous reconnaissons le ms. fr. 1999.

2. Sur ce personnage voir la notice de F. Lajard, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXV, pp. 41-58.

dés étaient au nombre de deux et même de trois; la partie pouvait être parlée ou muette et c'est dans ce dernier cas seulement qu'on usait de dés [1].



TABLIER. A. = Taule rouge.
B. = Taule d'or.
Les jetons du bas du tablier de gauche sont des pièces rouges.

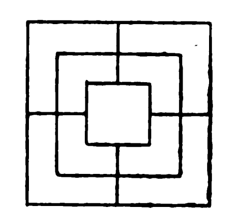
Charles d'Orléans décrit ainsi allégoriquement une partie de *tables* [2].

Au court jeu de tables jouer
Amour me fait moult longuement:
Car tousjours me charge garder
Le point d'actente seulement...
Je suis pris et ne puis entrer
Où point que desire souvent;
Dieu me doint une fois gecter
Chance qui soit aucunement
A mon propos...
Fortune fait souvent tourner
Les dez contre my mallement;
Mais Espoir, mon bon conseillier,
M'a dit et promis seurement
Que Loyaulté prochainement
Fera Boneur vers moy venir
Qui me fera, à mon plaisir,

1. Chi commenchent les partures des taules et por ce ke en puet juer en ij manieres c'est asavoir por souhaictier de le langue et par gietter les dés... (ancienne traduction du traité latin de Nicolaï, fr. 1173, fol. 180). — Plusieurs « tabliers » figurent dans les inventaires de Charles d'Orléans. Le plus précieux lui venait de sa mère Valentine. Il était fait de marbre blanc et noir « ouvré tout autour a ymaiges de petiz enfans nuz ». On peut y reconnaître un travail italien. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n° 6432.
2. Ed. J. M. Guichard, p. 55.

Gaaigner le jeu entierement.
Envoy
Je vous supply très humblement,
Amour, aprenez moy comment
J'asserray ces dez sans faillir
Parquoy puisse, sans plus languir,
Gaaigner le jeu entierement.

Un traité du jeu de *mérelles* termine cette collection (fol. 173-184). Les pièces de ce jeu se nommaient la *lune*, l'*étoile*, le *rond*, le *carré*, la *croix*, l'*écu*: les figures d'or jouaient contre les rouges. La table du jeu était ainsi disposée:



JEU DE MERELLES

Les pièces se déplaçaient suivant les bandes du tablier : la pièce était prise lorsqu'elle était « enclose » ou en opposition avec pièce de valeur supérieure [1].

Charles d'Orléans était également joueur de mérelles et nous lisons dans ses comptes « A m. d. s. pour jouer aux mereles, dedans le bateau » (30 juillet 1450) [2].

Au xve siècle cette première collection a été complétée par le *Livre des Echecs Moralisés* de Jacques de Cessoles, traduit en français par Jean de Vignay (fol. 184-264); cette addition est sans doute due à Charles d'Orléans qui a fait mettre ses armes dans la capitale initiale de ce traité.

Nous avons vu que le ms. lat. 10286 avait bien appartenu à Charles d'Orléans, que le comte de Clermont l'avait ensuite possédé. En examinant les marges de ce manuscrit nous avons reconnu de nombreuses annotations de la main de Charles d'Orléans : le ms. lat. 10286 est donc la propre règle de ce prince.

1. Aujourd'hui encore les enfants jouent à la marelle ; ils poussent du pied un caillou sur un tablier dessiné sur le sable, et dans nos rues avec un charbon.
2. De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 347.

Voici un relevé de ces notes autographes.

Fol. 4 r° 3 *tractus*; fol. 13 r° *bon*; fol. 18 r° *bonus*; fol. 20 v° et 21 r° *bonus*; fol. 21 v° *bonus en l'assiete de l'alphin*; fol. 22 r° *bonus*; fol. 23 r° *bonus*; fol. 34 r° *bon*; fol. 38 r° *bien bon*; fol. 39 *bon. visus*; fol. 40 r° *faulte*; fol. 40 v° *visus, bien bon*; fol. 41 r° *bien bon visus*; fol. 41 v° *bien bon*; fol. 42 v° *bonus visus duobuz modis*; fol. 45 r° *bon*; fol. 46 r° *bon*; fol. 48 r° *bon*; fol. 51 r° *bon*; fol. 51 v° *bon*; fol. 52 v° *bon*; fol. 53 r° *bon*; fol. 56 r° *bon*; fol. 57 r° *bon*; fol. 57 v° *a*.iij. *bon*; fol. 75 r° *bon*; fol. 80 v° *bonus probatus*; fol. 82 r° *bonus probatus*; fol. 88-89 *bien bon*; fol. 95 v° *bonus aprobatus* d^{i} *modo*; fol. 98 v° *bon*; fol. 104 v° *probatus bonus*; fol. 105 et 105 v° *probatus bonus*; fol. 106 *probatus bonus*; fol. 106 v° *bonus probatus*; fol. 119 v° et 123 r° *aprobatus bonus*; fol. 124 et 124 v° *bonus aprobatus*; fol. 129 r° *tres bon*; fol. 129 v° *bien bon*; fol. 135 v° *bon*; fol. 147 v° *valde bonus probatus*; fol. 148 r° *bonus*; fol. 148 v° *valde bonus* [1].

Ces appréciations montrent suffisamment l'intérêt que Charles d'Orléans avait pris à lire le traité de Nicolas de Nicolaï. Une note au fol. 43 r° nous le montre refaisant la fin de partie proposée par le Lombard. Nous donnons le fac-similé de cette page et les quelques explications nécessaires pour comprendre la partie.

Les pièces du jeu, dont la forme est différente de celles de nos jours, sont :

Le *roi*

La *Fierge* (dame, *Virgo*)

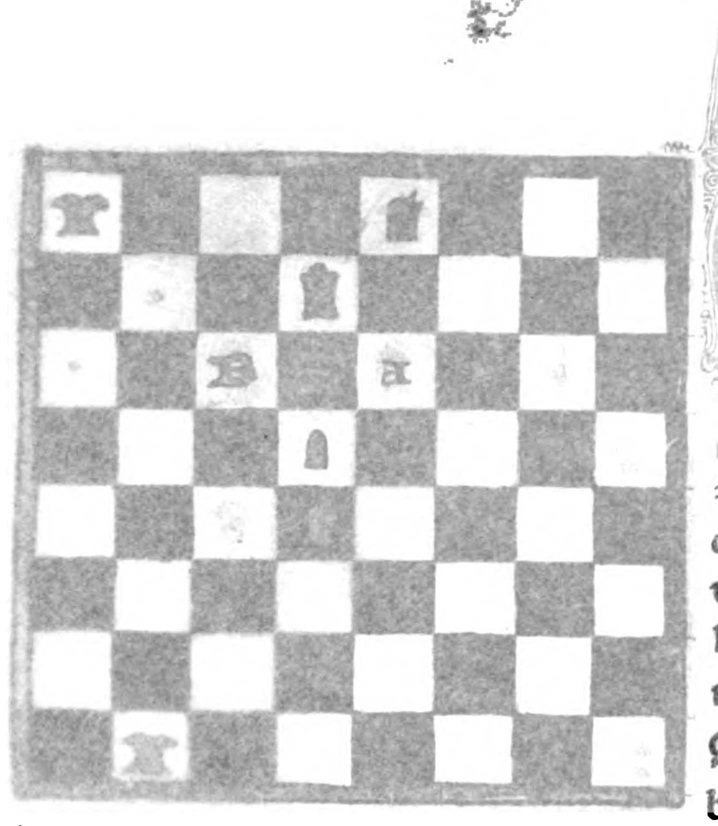
Deux *Rocs* (tours)

Deux *Aufins* (fous) [2]

Deux *chevaliers* (cavaliers)

1. Je crois bien reconnaître la main du duc de Bourbon dans les notes fol. 97 v° *bon en deux fasons*; fol. 108 v° *bien bon*; fol. 113 *bien bon*; fol. 118 v° *C'est cellui qui* |*plus souvent advient*. Comparez l'ex-libris du présent traité (fol. 264 v°) avec celui de l'*Arbre des batailles* (ms. fr. 1274, fol. 118 v°), manuscrit exécuté en 1455 ; celui du ms. fr. 1289 fol. 140 (*Livre de la Chasse* de Gaston Phœbus). Les éléments de comparaison sont trop limités pour arriver à une certitude.

2. Cf. Du Cange, *Glossarium*, ad. v., *Alphinus*, Ital. et Esp. *Alfino*, Persan *Al'Phil*,

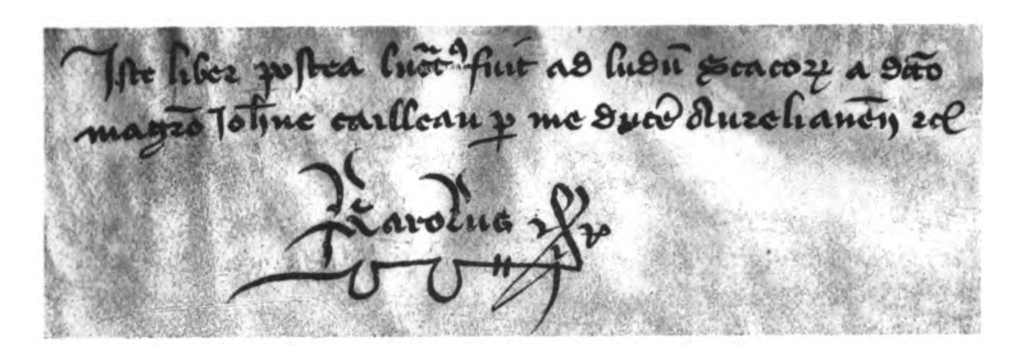


Aurei p... ... z nulles est affida tus z uo luit ma tare re gem ru beum.

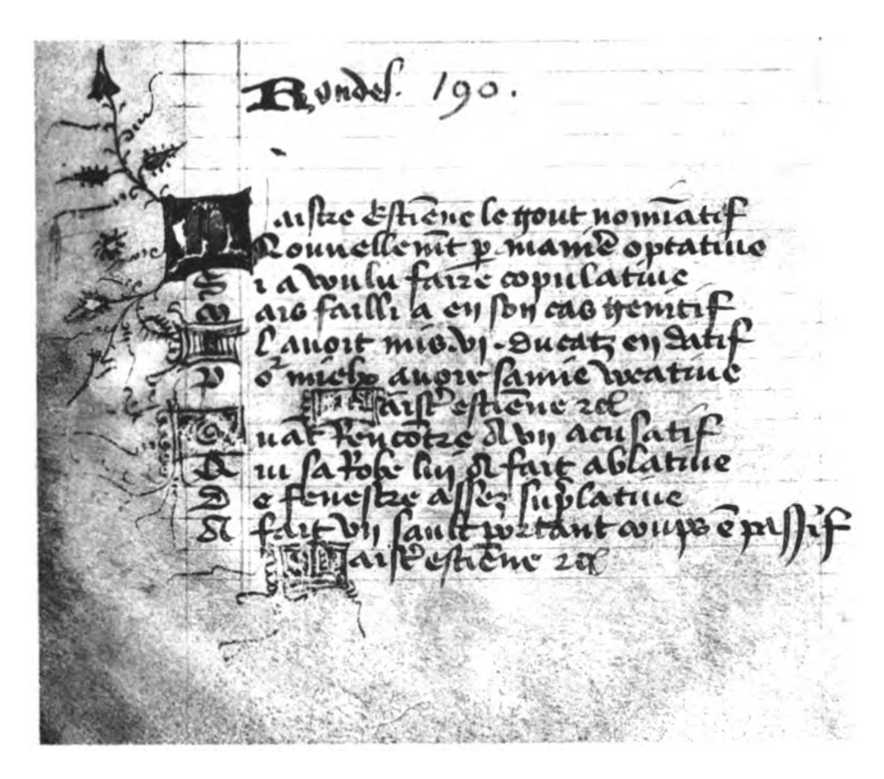
...tcio tractu z fit taliter. Chec regem cu
...militē tib. z t'cio dabis mat de pedone
... aureus non posset fieri quia ipse in
cessaverit cū rege rubeo in sc'do tra
...alphin aureum z daret schac regi aureo
...ret ... m ne fieret ad t'cium tractum.

...io modo fit. Chec milite in . b . [illegible] scac...
... que capias de pedone si chat postea [illegible]
... de pedone. Si chat [illegible]
... [illegible] capiatur non potest [illegible]
... fac mat ad quartu tractu de pedone.

... fol. 13 r°, *Traité du jeu d'Echecs par Nicolas de Nicolai et Note autographe de Charles d'Orleans.*



II. Ms. lat. 6868. *Ex-libris autographe.*



III. Ms. fr. 25458, p. 350, *Rondeau autographe.*

OBSERVATIONS

Ces trois fac-similés ont pour but de nous faire identifier l'écriture de Charles d'Orléans. Il convient seulement ici de signaler les lettres caractéristiques communes aux exemples I, II, III.

Lettre capitale S.

Lettres minuscules d, f, g, l.

Liaisons fu, ss, st.

Abréviation p barré dessous.

REMARQUES. — Les lignes de la note du jeu d'échecs sont écrites avec une plume plus dure que celles de l'ex-libris et du rondeau. — L'A capital, très caractérisé, commun à II et III, manque à I ; remarque analogue au sujet de l'abréviation *etc.*

Les capitales caractéristiques C et T manquent aux trois exemples.

Chacune de ces pièces est précédée d'un

Paonnet ou *Peon* (pion) 

La marche des pièces n'est pas tout à fait la même car Nicolas de Nicolaï suivait l'assise lombarde. « Et cette assise est forte et subtile, difficile à bien connaître; et pour ce il convient d'en avoir l'usage », dit une ancienne traduction française du traité latin [1].

La *Reine* marche comme le *roi* et l'*aufin*; le *roc* va dans toute l'étendue de l'échiquier sur les lignes droites; l'*aufin* se meut obliquement; le *chevalier* fait un pas oblique et un pas en ligne droite. Et ce dernier point, entre autres, caractérise l'assise lombarde [2].

Voici maintenant la « fin de partie » corrigée par Charles d'Orléans.

Texte de Nicolas de Nicolaï.

Aurei primo trahunt et miles est affidatus et volunt matare regem rubeum de pedone in tercio tractu et sit taliter trahe regem in. A. militem in. B. et tercio dabis mat de de pedone. Sed si alphinus esset aureus non posset fieri quia ipse in primo tractu deffenderet cum rege rubeo in secundo tractu caperet alphinum aureum et daret scac regi aureo et deffenderet ludum ne fieret ad tercium tractum.

Traduction.

Les pièces d'or ont le premier trait et le *Chevalier* est couvert; elles veulent mater le *Roi* rouge par le *Paonnet* au troisième trait, et ainsi sera fait. Prends le *Roi* d'or en A et le *Chevalier* en B et au troisième trait tu le feras mat du *paonnet*. Mais si l'*aufin* était

Dans le langage courant désigne un personnage inactif, qui reste assis. On lit dans des paraboles d'Alain de Lille

Sic inter scachos alphinus inutilis exstat
Inter aves bubo...

En 1206 le duc de Bourgogne se plaignant des fatigues d'une campagne dit au roi de France qu'il ne voudrait pas passer pour un aufin, mais que jamais duc de Bourgogne ne fut plus fatigué que lui (*Hist. des Ducs de Normandie*, éd. Francisque Michel, p. 108, citée dans l'*Hist. Littéraire de la France*, t. XXV, p. 39).

1. « Car assises se diversifient en pluseurs manieres. Si doivent tout savoir ke eles son ordenees selonc l'assise lombarde, ki est tele ke en che present eskiek est contenu. Et deves savoir ke selon ceste assise li paonnet salent ou tierc point... et saut li rois un point v. ij. iii. v. iiij... Et est ceste assise forte et soutive et anieuse a bien savoir et pour chou convient ke on en ait l'usage. » Ms. fr. 1173, fol. 3.

2. Mon ami Poupardin a bien voulu m'aider à reconnaître ces différents points.

d'or cela ne pourrait se produire parce que du premier trait il se défendrait avec le *roi* rouge, au second trait il prendrait l'*aufin* d'or et donnerait échec au *roi* d'or et il défendrait le jeu en sorte que cela n'arriverait pas au troisième trait.

Note autographe de Charles d'Orléans.

Sine affidacione militis alio modo fit : trahe militem in. B. dando scac tunc cogitur capere eum de alphino quem capias de pedone si trahat postea rocum ante rocum da scac mat de roco vel de pedone. Si trahat rocum prope regem rubeum trahe rocum aureum ante rocum rubeum quem opportet quod capiat quia non potest regem suum discoperire tunc da scac mat ad quartum tractum de pedone.

Traduction.

Sans défendre le *Chevalier* cela peut arriver d'une autre façon. Prends le *Chevalier* en B en donnant échec ; alors il est forcé de le prendre par l'*aufin* que tu prendras avec le *paonnet*. Si ton adversaire amène ensuite le *Roc* devant le *Roc*, donne échec et mat du *Roc* ou du *paonnet*. S'il amène le *Roc* proche le *Roi* rouge amène le *Roc* d'or devant le *Roc* rouge qu'il est nécessaire qu'il prenne puisqu'il ne peut découvrir son *Roi* ; alors donne échec et mat au quatrième trait par le *paonnet*.

Le jeu des échecs était alors tenu pour une saine et morale distraction. Le roi Charles V avait prohibé en 1369 les jeux de hasard tels que dés, tables, paumes, quilles, palet, soules [1], billes [2], pensant avec raison qu'il serait plus profitable au royaume que ses sujets s'exerçassent au jeu de l'arc et de l'arbalète [3] : il n'est pas question dans cette ordonnance du jeu des échecs. Tandis qu'il était défendu aux prisonniers du Châtelet de jouer aux dés, ceux qui étaient emprisonnés pour dettes, ou de légers délits, pouvaient jouer aux tables et aux échecs [4].

1. Boule de cuir, de bois et même de plomb.

2. C'est le jeu de billard. Charles d'Orléans y jouait aussi (A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 1844, 3e part., p. 35).

3. *Ordonnances des Rois de France*, t. V, p. 372.

4. *Ordonnances des Rois de France*, t. XIII, p. 102 (1425). — Jean de Sobrinho, carme de Lisbonne, étudia, au point de vue théologique et du droit canon, la question des jeux de hasard. Les seuls jeux licites sont ceux qui exercent le corps, tels que la course, la paume, etc. (les tournois, autorisés par la loi civile, sont toutefois prohibés par l'Église) ; sont illicites tous les jeux qui dépendent totalement du hasard, comme les dés ; partiellement illicite est le jeu de dés avec une part d'aléa où s'exerce l'industrie de l'esprit (jeu de tables). Le jeu d'échecs est licite ; il ne dépend pas du hasard mais des combinaisons de notre esprit. Le transfert d'un enjeu à autrui

Jacques de Cessoles, maître en théologie à Reims [1], de l'ordre des frères Prêcheurs, allégorisa même ce jeu pour l'édification des nobles hommes et des gens du peuple : différentes parties de cette moralisation furent prêchées avec grand succès. Il lui suffit d'introduire dans ses préceptes les maximes et autorités des docteurs, des philosophes, des poètes et des sages. L'invention du jeu, la forme, le nom des pièces et leur marche, les fonctions des divers personnages qu'elles représentent procuraient à l'auteur l'occasion d'exposer les règles de la vie politique et les préceptes de la sagesse. Les échecs nobles sont le roi, la reine, les aufins qui représentent les juges, les chevaliers les gens de guerre et les rocs les vicaire du roi. Comment dans les échecs populaires (les huit pions) ne pas reconnaître le laboureur, le forgeron, le tisserand, le notaire, le marchand ou le changeur, le médecin ou l'apothicaire, l'aubergiste, le gardien de la ville, le messager ou le ribaud ?

Pourquoi ne pas croire aussi que ce jeu était noble ayant noble origine ? Voici comment Nicolas de Nicolaï la rapporte : « Sachez qu'il fut trouvé au siège de Troie la Grande par un chevalier sage et hardi et par une dame, sa chère amie. Le chevalier et la dame étaient assis dans un verger, hors les murs de la cité : ils regardaient comment les assiégeants provoquaient les assiégés, comment ces derniers les recevaient, faisant vigoureuse défense, comment enfin ils combattaient entre eux, les plus grands accablant les plus petits, les plus forts les moindres. Ils établirent les règles de leur jeu suivant l'ordonnance qu'ils avaient observée aux assauts et batailles. La cité détruite, le chevalier et la dame regagnèrent leur pays, nommé Lombardie, et le jeu se répandit par toute la région. Ainsi vous pouvez savoir que les Lombards sont les plus sages et les plus subtils joueurs du monde. Tous gens nobles doivent désirer connaître ce jeu, l'étudier curieusement, en particulier ceux qui aiment

n'est pas légal puisqu'il n'y a pas contrat de mutation. Toutefois, si l'on a joué dans le seul but de se divertir, on peut donner à la fin de la partie du vin ou des fruits. Au jeu de paume on pouvait même jouer son déjeuner : les ecclésiastiques étaient exhortés en particulier à suivre cette prescription (Johannes Consobrinus Portugalensis, *De justicia commutativa*, Paris, J. Petit, s. d. in-8°).

1. Sur ce personnage voir la notice de F. Lajard, dans *Hist. Littéraire de la France*, t. XXV, pp. 41-58. — Un exemplaire, autre que celui décrit dans la présente notice, paraît avoir fait partie de la bibliothèque de Charles d'Orléans (Le Roux de Lincy, *La bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 36).

d'amour; car de l'amour d'amant et de dame ce jeu vint premièrement... [1] »
Cette origine n'était pas tenue pour véridique par tous. D'autres plus instruits la racontaient ainsi :

Il fut jadis un roi de Babylone nommé Elmoradach. C'était un tyran déloyal et plein de luxure, d'une cruauté telle qu'il fit dépecer en trois cents parties le corps de son père, puis les donna en pâture à trois cents vautours: il semblait un autre Nabuchodonosor. Sous le règne de ce roi Elmoradach fut trouvé ce jeu. Un philosophe d'Orient, qui en chaldéen avait nom Xerses, en grec Philomentor, l'imagina. Quand le roi Elmoradach vit ce jeu et les barons de sa cour jouer avec ce philosophe, tout émerveillé de son excellence et de sa nouveauté, il voulut également jouer avec lui. Ce dernier lui fit observer qu'il ne pouvait pratiquer le jeu avant d'en connaître les règles. — C'est juste, répondit le roi, et il se mit à étudier les échecs. Mais le philosophe, tout en lui montrant le tablier et les pièces, lui enseigna les mœurs dignes d'un roi, celles qui convenaient au commun peuple; et il le requit de s'amender et de vivre selon la vertu. Le roi lui demanda, sous peine de le mettre à mort, pourquoi il avait trouvé ce jeu. Et le philosophe répondit :

— Roi, mon cher seigneur, je ne désire rien tant que tu aies glorieuse vie ; mais je ne puis le voir si tu n'es équitable et bien morigéné : ainsi tu acquerras l'amour de ton peuple. Or je désire que tu exerces autre gouvernement, d'abord l'empire sur toi-même. Certes il n'est pas juste qu'un homme commande à d'autres hommes lorsqu'il ne sait se commander lui-même. Souviens-t'en : seigneurie ne peut longuement durer par force... » [2]

Elmoradach ayant médité le jeu des Echecs devint sage et doux prince. Charles d'Orléans connaissait cette histoire puisqu'il fit ajouter aux traités de Nicolas de Nicolaï la moralisation de Cessoles translatée en français par

1. Ms. lat. 10286. — J'ai rajeuni le texte de la traduction française du traité latin de Nicolaï (fr. 1173, fol. 2-3); elle date de la fin du XIII[e] siècle ou du début du XIV[e] siècle, écrite dans le dialecte Picard. — Ces deux manuscrits sont dus au même scribe.

2. On trouvera deux rédactions de cette historiette dans les traductions paraphrasées de la Moralisation de Cessoles: l'une par Jean le Freron, de l'ordre des frères prêcheurs, fut terminée en 1347 (ms. fr. 19115, fol. 2); l'autre, beaucoup plus répandue, est due à Jean de Vignay. Je l'ai lue dans le ms. fr. 10286, fol. 187 v°.

J. de Vignay, hospitalier de l'Ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas [1]. Il importe peu de savoir ce qu'il pensait de la fable troyenne ou de celle d'Elmoradach : la connaissance du jeu des échecs faisait alors partie de l'éducation d'un fils de famille [2].

C'est ainsi que Huguon, fils de Hugues et de Paris la Duchesse, quand il eut quinze ans accomplis, apprit ses lettres, à piquer un cheval, à jouter avec l'écu et la lance ; aux échecs il était invincible

Il n'a ome en cest monde qui l'en peüst mater [3].

Le baron Aiol, encore bachelier, parlait comme prudhomme ; il connaissait assez le cheval et les armes ; il savait le cours des étoiles, la croissance et la chute des lunaisons ; l'ermite Moyses lui ayant enseigné lettres de grammaire, il pouvait parler roman et latin. Avant de l'envoyer à la cour de son oncle Louis, Élie lui donna les meilleurs conseils : entre autres il l'exhorta à jouer modérément aux tables et aux échecs. Dans sa sagesse, l'ermite avait observé qu'il y avait peu d'honneur à s'y faire remarquer, que l'adresse au jeu engendre trop souvent de mauvaises querelles [4]. Le sage Élie n'aurait eu rien à reprendre au jeu de Charles d'Orléans.

Il est facile de retrouver dans les compositions poétiques de Charles d'Orléans le vocabulaire du joueur et, plus spécialement, celui du joueur d'échecs.

Voici d'abord une scène très vive des distractions campagnardes du duc ;

1. Sur ce personnage voir *Hist. Littéraire de la France*, t. XXV, pp. 9-41, à l'article : Jacques de Cessoles, dominicain.

2. Guillaume de Saint-André, au début du xve siècle, dans une moralisation versifiée du Jeu des Echecs (ms. fr. 14978), a dit :

Un noble jou te fault actendre :
C'est des eschecs qu'est licite
Et à touz biens les gens incite...

3. *Hist. Littéraire de la France*, t. XXV, p. 39.

4. *Aiol, chanson de geste*, éd. J. Normand et G. Raynaud, 1877, in-8°. — Il faudrait citer toutes les chansons de geste et les romans d'aventure. Cf. Ch.-V. Langlois, *La société française au XIII*e *siècle*, 1904, in-16, *passim*.

elle semble le texte d'une de ces fraîches miniatures des travaux et des plaisirs de l'automne qui se rencontrent au début des livres d'heures [1].

Puisque par deça demourons,
Nous, Saulongnois et Beausserons
En la maison de Savonnieres,
Souhaidez nous de bonnes chieres
Des Bourbonnois et Bourguignons.

Aux champs, par hayes et par buissons,
Perdris et lyevres nous prendrons
Et yrons pescher sur rivieres,
Puisque par deça demourons.

Vivres, tabliers, cartes aurons
Où souvent nous estudirons
Vins, mangers de plusieurs manieres;
Galerons, sans faire prières,
Et de dormir ne nous faindrons
Puisque par deça demourons !

Dans la ballade dite du concours de Blois, qui doit être restituée à Charles d'Orléans, nous lisons sur sa décrépitude prématurée [2].

Je gaigne et pers, m'escontant par sepmaine:
Ris, jeux, deduiz... je ne tiens compte d'eulx...
Vieillesse fait me jouer à telz jeux,
Perdre et gagner, et tout par ses conseulx...
A la faille j'ai gagné ceste année
Ne bien, ne mal, d'aventure menée.

Voici comment Charles d'Orléans raille encore les menteurs : [3]

Vostre besongne est trop couverte,
Ce n'est que jeu d'entrejecteurs.

1. Éd. J. M. Guichard, p. 236.
2. *Ibid.*, p. 119.
3. *Ibid.*, p. 292.

Aux esches, s'estes bons joueurs,
Gardez l'eschec à descouverte.

Une médiocre ballade de la jeunesse du duc est encore plus significative [1].

J'ay aux eschecs joué devant Amours,
Pour passer temps, avecques Faulx Dangier;
Et seurement me suy gardé tousjours
Sans riens perdre jusques au derrenier
Que Fortune lui est venu aidier
Et par Meschief, que maudite soit elle,
A ma dame prise soudainement :
Parquoy suy mat, je le voy clerement
Se je ne fais une dame nouvelle.

En ma dame j'avoye mon secours
Plus qu'en autre, car souvent d'encombrier
Me delivroit, quant venoit à son cours,
Et en gardes faisoit mon jeu lier;
Je n'avoyë pion ne chevalier,
Auffin ne rocq qui peussent ma querelle
Si bien aidier ; je y pert vrayement
Car j'ay perdu mon jeu entierement
Se je ne fais une dame nouvelle.

Je ne me sçay jamais garder des tours
De Fortune, qui maintes foiz changier
A fait mon jeu et tourner à rebours;
Mon dommage scet bientost espier.
Elle m'assault sans point me deffier :
Par mon serement oncques ne cogneu telle.
En jeu party suy si estrangement
Que je me rends et n'y voy sauvement
Se je ne fais une dame nouvelle [2].

1. Éd. J. M. Guichard, p. 67. — Elle contient une allusion à la mort de la duchesse d'Orléans.

2. On rencontre une allégorie analogue dans un ouvrage qui eut une fortune littéraire considérable : *Les Echecs amoureux*. Le jeu des échecs y est tout au long assimilé au « fait d'amour ». Ce symbolisme n'est pas plus déraisonnable que les comparaisons que nous avons rencontrées des échecs avec l'image d'une cité, celle du ciel et des étoiles, d'une droite bataille. Les luttes

Dans cette ballade Charles d'Orléans parle en poète dans la langue du joueur. Elle résume les rapports du poète et du joueur: le poète transforme, allégorise et raffine la matière banale de son habituel passe-temps.

sont ici intérieures et souvent d'une psychologie assez heureuse. Comme Charles d'Orléans l'auteur des *Echecs amoureux* fut « mat » au jeu d'une dame en sa jeunesse. Le « dieu d'Amour » lui apparut; il prêta hommage à dame Vénus et reçut les commandements du « dieu d'Amour ». Dame Pallas vint heureusement à son secours et lui révéla les enseignements plus hauts de la vie contemplative (ms. fr. 1508).

Quand Charles d'Orléans dit à Garencières (éd. J. M. Guichard, p. 141)

Je qui suis roi des amoureux

il use d'une figure qui se rencontre aussi dans les *Echecs Amoureux* (ms. fr. 1508, fol. 344 v°).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE

Tome I. — Pierre CHAMPION, archiviste-paléographe : GUILLAUME DE FLAVY, Capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XVe siècle. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin. In-8° avec 3 planches hors texte... **10** fr.

Tome II. — CRONIQUE MARTINIANE. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII restituée à Jean le Clerc, par le même. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. In-8°. **6** fr.

Tome III. — LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DES POÉSIES DE CHARLES D'ORLÉANS, par le même. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. In-8° avec 18 fac-similés.............................. **10** fr.

Tome IV. — Henri CHATELAIN, docteur ès lettres : LE VERS FRANÇAIS AU XVe SIÈCLE, Rimes, Mètres et Strophes. In-8°..................... **10** fr.

Tome V. — Pierre CHAMPION : CHARLES D'ORLÉANS, Joueur d'échecs. Petit in-4°, planches et figures.

Sous presse :

Tome VI. — Ch. PETIT DUTAILLIS, recteur de l'Académie de Grenoble. Documents nouveaux sur L'HISTOIRE SOCIALE DES PAYS-BAS au XVe siècle. (Lettres de rémission de Philippe le Bon, etc.). In-8°.

Tome VII. — ERNEST LANGLOIS, professeur à l'Université de Lille. RECUEIL DE NOUVELLES DU XVe SIÈCLE, publiées pour la première fois d'après un manuscrit du Vatican, avec une introduction et des notes. In-8°.

Tome VIII. — G. DOUTREPONT, professeur à l'Université de Louvain : LA LITTÉRATURE FRANÇAISE à la cour des Ducs de Bourgogne. In-8°.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

